

Législature 2017-2021

Séance du 12 novembre 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°34

Concession d'exploitation du port de plaisance

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme vous avez pu le lire dans la presse, le Conseil d'Etat a porté son choix sur la proposition de la Commune d'Estavayer pour l'attribution de la concession d'exploitation du port de plaisance. Notre demande de concession est actuellement à l'enquête.

Le Conseil communal se réjouit de ce choix qui va dans le sens du résultat du vote de principe que le Conseil général avait fait lors de sa séance du 31 mai 2017. Il permettra à la Commune le développement d'un grand nombre de synergies, particulièrement avec notre stratégie de développement des rives ou l'exploitation du port de la Sicel. Nous mettrons tout en œuvre pour gérer de manière professionnelle ce port.

Le Conseil général sera bien sûr amené à se déterminer sur ce dossier en temps utile, que ce soit au niveau de l'investissement nécessaire à la reprise des infrastructures ou encore de la validation du règlement d'exploitation des ports. La date effective de reprise de l'exploitation du port de plaisance par la Commune dépendra du résultat de l'enquête en cours et d'éventuelles oppositions. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a prolongé la concession et le droit de superficie lié jusqu'à droit connu.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Syndic